

La prestation du serment d'allégeance par Cheikh Ibra

Cheikh Ibra Fall dit : "J'ai tout abandonné, tout quitté, renoncé à tout, pour chercher un Maître qui peut m'assurer l'accès au voisinage du Seigneur. Si d'aventure je ne le trouverais pas en vie, je chercherai à identifier son mausolée et là, sur ce lieu sacré, avec une détermination inflexible, je consacrerai le reste de mon existence en dévotion et en actes si méritoires que DIEU m'accordera à coup sûr, le bénéfice du service que j'aurais accompli à ses côtés si je l'avais trouvé vivant. A présent je fais acte d'allégeance auprès de toi. Je proclame que, de ce bas monde, je ne veux même pas, en biens, l'équivalent du poids d'un cheveu. Mon unique préoccupation est DIEU et ma demeure dans l'Au-delà "

Serigne Touba répondit : " Sache Ô toi Ibrahima Fall que nous avons la même résolution. Mon guide, mon phare est Seydina Mouhammed (P.S.L.). Si d'aventure, je n'avais trouvé sur cette terre rien qui atteste de son existence, comme le Coran, les Hadiths, etc.. il me suffira de la certitude que le même ciel, les mêmes astres que je vois ont, un jour, surplombé son auguste personne, pour me consacrer à son service. Et j'affirme que, par ce service, j'aurai obtenu l'agrément de DIEU. J'agrée donc ton allégeance, mais à une condition, cependant : tu exécuteras à la lettre tout ce que je te commanderai et tu éviteras soigneusement tout ce que je t'interdirai. Plus rien de ce bas monde ne sera ta préoccupation. Seul DIEU occupera tes pensées et remplira tes intentions. Cela signifie que tu n'as rien à espérer comme biens en cette terre. Pas même un abri pour te procurer de l'ombre, à plus forte raison une maison. Ne pense pas à fonder une famille. La raison est que, si tu veux obtenir la réalisation des vœux que tu as exprimés, tu ne dois plus rien désirer de ce monde périssable."

Cheikh Ibrahima FALL LAMPE BABOUL MOURIDINA